

**DECLARATION TRIMESTRIELLE DES C.O.V. EN ACQUITTE
récupérés depuis la dernière régularisation fiscale des stocks d'essences**

Période du.....au.....

Entrepôt fiscal de stockage n°.....

Déclaration modèle A

PRODUITS (1)	CODIFICATION NDP (2)	VOLUME à 15° C sorti de postes de chargement permettant la récupération des vapeurs (en litres) (3)	VOLUME à 15° C de COV théoriquement récupérés (en litres) (4) soit (3) multiplié par le taux forfaitaire
TOTAUX			

(I) Nombre de jours d'ouverture de l'entrepôt :.....

(II) Nombre de jours d'arrêt de l'unité de récupération (hors jours de fermeture de l'entrepôt et jours fériés) :.....

(III) Volume de COV non récupérés (en litres) :..... [soit (4) divisé par (I), puis multiplié par (II)]

Volume de COV récupérés (en litres) :

[soit (4) - (III)]

Position tarifaire du produit dans lequel
les COV sont incorporés :

*Le volume de COV récupérés est à inscrire en colonne 22 du compte PSE du produit dans lequel les COV sont incorporés.
Cette inscription s'effectue sur la déclaration PSE de la dernière décade du trimestre.*